

## Vos gouttières non conformes ont des répercussions sur...

---

### A. les réseaux d'égout et les stations d'épuration :

- apport important en eau propre vers la station d'épuration ;
- dépenses inutiles pour traiter l'eau propre (quantité et électricité) ;
- surcharge de la station d'épuration et débordement des eaux usées vers les cours d'eau lors des fortes pluies ;
- pollution liée aux débordements ;

### B. l'environnement :

- érosion liée au transport des sédiments et au courant occasionné par l'eau des fortes pluies ;
- érosion liée à la variation du niveau des eaux (marnage) due à la quantité importante d'eau acheminée vers les rivières et les ruisseaux par les égouts pluviaux ;
- destruction d'habitats naturels ;
- pollution et eutrophisation des lacs et des rivières ;

### C. votre résidence :

- risques de refoulements d'égout dans les sous-sols ;
- risque de surcharge du drain de fondation provoquant l'inondation, l'infiltration d'eau et l'apparition de moisissures dans les sous-sols.

Il est également possible d'aménager un jardin pluvial. À cet effet, consultez le document *Un jardin pluvial pour mieux gérer les eaux de ruissellement dans votre cour*, publié par la SCHL et disponible en ligne au [www.cmhc-schl.gc.ca](http://www.cmhc-schl.gc.ca).

La municipalité espère que vous agissiez le plus rapidement possible pour nous aider à régler le problème de surcharge des fossés, des cours d'eau et de l'usine d'épuration des eaux usées. Ceci pourrait vous éviter des désagréments, tels que des frais de contravention au règlement 2015-3.

### **BESOIN D'AIDE OU DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS ?**

Veuillez consulter notre site Internet au [www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca).

Vous pouvez également contacter l'inspecteur municipal en urbanisme et environnement du lundi au jeudi, entre 9h et midi et de 13h à 16h.

### Municipalité de Val-Joli

500, route 249  
Val-Joli, QC J1S 0E8  
Tél.: (819) 845-7663, poste 25  
Courriel : [urbanisme@val-joli.ca](mailto:urbanisme@val-joli.ca)

## Informations sur les branchements de gouttières

---



*Service d'inspection  
en urbanisme  
et environnement*

## Règlementation municipale concernant le branchement de

Q : Est-ce qu'il y a une réglementation municipale concernant les gouttières ?

R : Oui, le règlement no 2015-3

Q : Suis-je dans l'obligation de débrancher les gouttières du drain de fondation ?

R : Oui, si vous ne vous conformez pas à la réglementation, des amendes pourraient être émises.

Q : Qu'est-ce qu'un drain de fondation ?

R : C'est une tuyauterie installée sous terre, autour d'un bâtiment. Communément appelé drain français, il sert à intercepter les eaux souterraines et à les évacuer vers un fossé de drainage ou vers les égouts.

Q : Qu'est-ce qu'une gouttière conforme ?

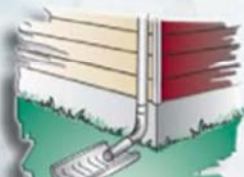
R : Une gouttière conforme est une gouttière qui évacue l'eau de pluie en surface sur la propriété, à une distance d'au moins 1,5 mètre des fondations, des limites de terrain et de l'emprise de rue, soit sur une pelouse, un jardin, une haie de cèdes, etc. permettant ainsi à l'eau de s'infiltrer dans le sol.

Voici quelques façons conformes d'évacuer les eaux de pluie :

### 1. Utiliser un système de récupération d'eau de pluie



### 2. Utiliser un déflecteur



### 3. Utiliser un tuyau déflecteur



Qu'est-ce qu'une gouttière non conforme ?

Une gouttière non conforme est une gouttière qui permet à l'eau de pluie de se diriger directement ou indirectement dans le fossé ou le réseau d'égout municipal, et ce, dans un court délai. Voici les exemples les plus courants :

### 1. Branchement au drain de fondation



### 2. Branchement directement à la rue



### 3. Évacuation par l'entrée asphaltée

